



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 25 août 2018 à 10 h 00 au Club des Étoiles du Nord, sise au 3199 chemin Millette, Wentworth-Nord, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents madame les conseillères Corina Lupu et France Robillard Pariseau, et messieurs les conseillers, David Estall, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Madame Alison Drylie, Directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2018
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUILLET 2018
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1. APPROBATION DES COMPTES
 - 4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES
 - 4.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS NO 2018-06
 - 4.5. SUBVENTION VERSÉE À L'ORGANISME ARTS ET CULTURE
 - 4.6. SUBVENTION VERSÉE À L'ORGANISME LOISIRS DU LAC-DES-SEIZE-ÎLES
 - 4.7. CHANGEMENT DE NOM DU CHEMIN TASSÉ EN LA RUE BRIN
 - 4.8. ADHÉSION AUX ORGANISMES LES AMIS DU LAC ET L'ASSOCIATION LAC LAUREL
 - 4.9. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-10 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-03 EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
 - 4.10. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-11 EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES
 - 4.11. ENTENTE AVEC LA COOP DES 4 PÔLES POUR L'ADMINISTRATION DE LA NAVETTE
 - 4.12. REPRÉSENTANT DE LA QUESTION DES FAMILLES (RQF)
 - 4.13. AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 4.14. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE # 535915 DU GROUPE ULTIMA INC.
 - 4.15. APPUI À LA LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE – ALLIANCE POUR UN PROGRAMME NATIONAL DU MYRIOPHYLLE A EPI
 - 4.16. COMPENSATION POUR UTILISATION DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES PERSONNELS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

- 4.17. TRAVAUX À RÉALISER AU QUAI FÉDÉRAL ET AU QUAI DES ENTREPRENEURS
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1. APPROBATION DU BILAN 2017 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE
6. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 6.1. POSE DE PANNEAUX « ARRÊT » CHISHOLM – 12^E AVENUE ET BRAIDWOOD ET ARC-EN-CIEL
 - 6.2. AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-09 MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 172
 - 6.3. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ANDRÉ PILON, INGÉNIEUR POUR LA PROLONGATION DES TRAVAUX DE PAVAGE AU CHEMIN TASSÉ
7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8. LOISIRS ET CULTURE
9. VARIA
 - 9.1. ÉCOCENTRES MOBILES
10. DOCUMENTS DÉPOSÉS
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2018

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 10 h 05. Il mentionne avoir appris au cours des dernières heures le décès de madame Monique Poirier, résidente de Lac-des-Seize-Îles. Les membres du conseil tiennent à présenter leurs sincères condoléances à sa famille.

2018-08-134

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU le projet d'ordre du jour ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-08-135

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUILLET 2018

ATTENDU que les membres ont tous reçu le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2018 joint à la convocation de la présente séance ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2018 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2018-08-136

4.1. APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes déposée par la secrétaire-trésorière qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 294 456.41 \$.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :



Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

No de résolution
ou annotation

2018-08-137

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	Du 23 juillet au 26 août	221 892.73 \$
Déboursés	Du 23 juillet au 26 août	72 563.68 \$

4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU la volonté à procéder à des transferts budgétaires ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu de procéder aux transferts budgétaires tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

# d'écriture	Poste G/L	Nom du compte	Débit	Crédit
1)	02-13000-895	FRAIS DE BANQUE	500.00 \$	
	02-13000-410	HONORAIRES PROFESSIONNELS	3 800.00 \$	
	02-99010-900	PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS - DAS		4 300.00 \$
		Transférer budget pour pénalités et amendes		
2)	02-70120-690	AUTRES BIENS NON DURABLES	500.00 \$	
	02-70140-720	ACHATS DE BIENS-PLAGE		500.00 \$
		Transférer du budget, pour combler la dépense des bouées et cordes à la plage		
3)	02-11000-494	COT. VERSEES ASSOC. & ABON-CONSEILS	650.00 \$	
	02-19000-494	COTISATION ET ABONNEMENT-AUTRE		650.00 \$
		Pour transférer du budget afin de combler des cotisations qui n'étaient pas prévus(Coop 4Pôles...)		
4)	02-11000-454	SERVICES DE FORMATION ÉLUS	2 000.00 \$	
	02-32000-310	DEPLACEMENT- VOIRIE	450.00 \$	
	02-61000-310	FRAIS DE DEPL. DU PERSO URBAN	350.00 \$	
	02-16000-346	CONGRÈS, REPRÉSENTATION-GESTION ADMIN	700.00 \$	
	02-32000-299	AVANTAGE VÉHICULE		3 500.00 \$
		Pour combler la dépense de la compensation du véhicule à Normand Léveillé suite à la convention.		
5)	02-35510-420	ENT. STATIONNEMENT SUD	1 200.00 \$	
	02-13000-414	ADMINISTRATON INFORMATIQUE		1 200.00 \$
		Pour combler la dépense de l'achat du poste informatique DG		

4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES

2018-08-138

4.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS NO 2018-06

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux autorise la municipalité à adopter un règlement pour fixer la rémunération du maire et celle des conseillers ;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement, notamment pour prévoir des mesures d'indexation ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné par Daniel Filiatrault lors de la séance du conseil tenue le 19 avril 2018 ;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté par Daniel Filiatrault lors de la séance du conseil tenue le 19 avril 2018 ;

Attendu la présentation des corrections apportées au règlement présenté à la séance du conseil tenue le 21 juillet 2018 ;

Attendu qu'un avis public a dûment été publié le 11 juillet 2018, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu d'adopter le règlement sur le traitement des élus no 2018-06 joint aux présentes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

4.5. SUBVENTION VERSÉE À L'ORGANISME ARTS ET CULTURE

ATTENDU le budget en vigueur et le solde du poste budgétaire 02 70290 493 au montant de 5 000 \$;

ATTENDU la volonté de verser cette subvention directement à l'organisme immatriculé « Arts et Culture de Lac-des-Seize-Îles » ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et résolu à la majorité de verser à l'organisme Arts et Culture la subvention de 5 000 \$ conditionnellement à ce que cet organisme s'engage à déposer une reddition de compte à la municipalité à la fin de leur exercice budgétaire.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire	x			
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3			x	
France Robillard Pariseau	District # 4			x	
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

2018-08-140

4.6. SUBVENTION VERSÉE À L'ORGANISME LOISIRS DU LAC-DES-SEIZE-ÎLES

ATTENDU le budget en vigueur et le solde du poste budgétaire 02 70290 499 au montant de 2 197,48 \$;

ATTENDU la volonté de verser cette subvention directement à l'organisme sans but lucratif immatriculé « Loisirs du Lac-des-Seize-Îles Inc. » ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et résolu à la majorité de verser à l'organisme Loisirs du Lac-des-Seize-Îles Inc. la subvention de 2 197,48 \$ conditionnellement à ce que cet organisme s'engage à déposer une reddition de compte à la municipalité à la fin de leur exercice budgétaire.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire	x			
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6			x	

2018-08-141

4.7. CHANGEMENT DE NOM DU CHEMIN TASSÉ EN LA RUE BRIN

ATTENDU que la rue Brin a été physiquement démantelée au profit du chemin Tassé;

ATTENDU que ce changement entrainera nécessairement des changements d'adresse pour certaines propriétés ;

ATTENDU la pétition signée par un groupe de citoyens demandant de renommer le chemin Tassé en rue Brin ;

ATTENDU de récentes discussions tenues avec le maire de la municipalité de Montcalm sur le territoire de laquelle municipalité le chemin Tassé se prolonge ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

ATTENDU le résultat d'un sondage transmis par lettre aux résidents riverains du chemin Tassé pour connaître leur opinion sur une hypothèse de changement de nom de rue en Brin-Tassé ;

ATTENDU que le changement de nom entraînant le moins d'impact est de renommer le chemin Tassé « rue Brin » ;

ATTENDU que la municipalité offrira ses services pour assister les résidents affectés dans leurs changements d'adresse;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu de renommer le chemin Tassé dans la portion de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, rue Brin.

Il est également résolu de fixer les nouvelles adresses comme suit :

Avant	Après
1 chemin Tassé	1 rue Brin

Il est finalement résolu de transmettre cette résolution à la Commission de toponymie du Québec et de mandater la direction générale pour entreprendre les diverses formalités nécessaires à ce changement de nom de rue.

2018-08-142

4.8. ADHÉSION AUX ORGANISMES LES AMIS DU LAC ET L'ASSOCIATION LAC LAUREL

ATTENDU l'importance que revêtent les lacs pour la municipalité ;

ATTENDU que l'Association des amis du lac et l'Association Lac Laurel regroupent plusieurs personnes demeurant autour des lacs du territoire et contribuent à développer des projets et activités sur le lac ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et unanimement résolu d'adhérer à l'organisme « Les amis du lac » au coût de 30 \$/an ainsi qu'à « l'Association du Lac Laurel » au coût de 40 \$/an à prendre au poste budgétaire 02 1100 494.

Il est également résolu de maintenir cette adhésion annuelle pour une période indéterminée.

2018-08-143

4.9. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-10 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-03 EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Claude Pariseau donne un avis de motion à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis pour adoption le règlement no 2018-10 abrogeant le règlement 2018-03 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie dudit projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète.

2018-08-144

4.10. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-11 EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

Michel Roch donne un avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis pour adoption le règlement no 2018-11 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles.



2018-08-145
No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie dudit projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète.

4.11. ENTENTE AVEC LA COOP DES 4 PÔLES POUR L'ADMINISTRATION DE LA NAVETTE

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut a accordé une subvention du Fonds de développement des territoires 2018-2019 au montant de 20 000 \$ à la municipalité pour assurer l'opération de la navette fluviale pendant la saison estivale 2018;

ATTENDU que la Coopérative de solidarité des 4 Pôles assume la pleine gestion de la navette fluviale ainsi que les dépenses reliées à son opération;

ATTENDU que la municipalité a élaboré une entente avec La Coopérative de solidarité des 4 Pôles détaillant les conditions reliées à l'opération de la navette fluviale pour l'année 2018 et jointe aux présentes;

Par conséquent.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu d'autoriser la signature de l'entente entre la municipalité et la Coopérative de solidarité des 4 Pôles jointe aux présentes.

2018-08-146

4.12. REPRÉSENTANT DE LA QUESTION DES FAMILLES (RQF)

ATTENDU que la MRC veut revoir sa politique de la famille dans le cadre d'un projet qui réunira les questions « familles » et « aînés »;

ATTENDU qu'il faut nommer un représentant de la municipalité pour siéger sur les comités responsables de cette question ;

ATTENDU que Mme France Robillard Pariseau est déjà représentante de la municipalité pour la question des « aînés » ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu de nommer Mme France Robillard Pariseau comme Responsable de la question des familles (RQF).

2018-08-147

4.13. AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU l'embauche de Alison Drylie à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu de la résolution 2018-07-119 ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu de :

1. Autoriser Mme Alison Drylie à signer tous les effets bancaires et documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et à accéder au portail « Accès D Affaires » à compter des présentes et ce, en lieu et place de M. Jean-François Albert ;
2. Autoriser Mme Alison Drylie à agir au nom de la ville et avoir accès aux différents outils en ligne tels que, mais non limitativement, Clic Secur, CNESST, SEAO et autres.
3. Abroger toutes les résolutions antérieures relativement à l'autorisation de M. Jean-François Albert d'agir comme signataire pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles ;
4. Autoriser Monsieur le Maire René Pelletier à signer tout document pour donner suite à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

2018-08-149

2018-08-150

2018-08-151

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

4.14. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE # 535915 DU GROUPE ULTIMA INC.

ATTENDU l'ajout d'un avenant aux assurances de la municipalité au montant de 4 882 \$ sur la facture # 535915 couvrant la période d'août 2017 à juin 2018;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu de :

1. Autoriser le paiement de la facture # 535915 du Groupe Ultima à même le surplus libre.

4.15. APPUI À LA LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE – ALLIANCE POUR UN PROGRAMME NATIONAL DU MYRIOPHYLLE À ÉPI

ATTENDU le dépôt de la lettre ouverte au premier ministre écrite par l'Alliance pour un programme national du myriophylle à épi et datée du 14 août 2018 concernant l'urgence de mettre en place une stratégie concertée au niveau provincial ;

ATTENDU qu'une demande d'appui a été formulée à la municipalité.

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :

1. Que la municipalité donne son appui à la lettre écrite au premier ministre le 14 août 2018 par l'Alliance pour un programme national du myriophylle à épi

4.16. COMPENSATION POUR UTILISATION DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES PERSONNELS

ATTENDU que la municipalité a annulé deux lignes de téléphones cellulaires qui étaient dédiées au directeur général et à l'inspecteur municipal générant des économies de 95.90 \$ par mois ;

ATTENDU que les téléphones cellulaires dont les lignes téléphoniques ont été annulées seront conservés à la municipalité pour utilisation ultérieure ;

ATTENDU que la directrice générale mettra à disposition son téléphone cellulaire personnel pour recevoir les appels d'urgence ou de toute autre nature dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que la technicienne en administration doit également se servir de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu d'accorder une compensation mensuelle de 40 \$ à la directrice générale ainsi que 40 \$ à la technicienne en administration pour l'utilisation de leurs téléphones cellulaires personnels dans le cadre de leurs fonctions professionnelles.

4.17. TRAVAUX À RÉALISER AU QUAI FÉDÉRAL ET AU QUAI DES ENTREPRENEURS

ATTENDU que des réparations sont nécessaires au quai fédéral et au quai des entrepreneurs ;

ATTENDU que ces travaux seront réalisés par les employés de la municipalité ;

ATTENDU qu'une soumission a été obtenue pour l'achat des matériaux nécessaires dont le montant avant taxes s'établit à 1 864, 81 \$;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu de prendre le montant nécessaire à la réalisation de ces travaux dans le surplus accumulé affecté aux quais.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. APPROBATION DU BILAN 2017 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU le dépôt par la MRC des Pays-d'en-Haut du Bilan 2017 du Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) par Guy Meilleur, Coordonnateur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en juillet 2018;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu d'approuver, tel que présenté, le bilan 2017 du Schéma de couverture de risques incendie (SCRI) de la MRC des Pays-d'en-Haut.

2018-08-153

6. TRANSPORT ET VOIRIE

2018-08-154

6.1. POSE DE PANNEAUX « ARRÊT » CHISHOLM – 12^E AVENUE ET BRAIDWOOD ET ARC-EN-CIEL

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la pose de panneaux d'arrêts obligatoires au coin Chisholm et 12^e avenue ainsi qu'au coin Braidwood et Arc-en-ciel pour améliorer la sécurité dans ces secteurs ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu d'autoriser la pose de panneaux d'arrêts obligatoires au coin Chisholm et 12^e avenue ainsi que sur Braidwood et Arc-en-ciel plus explicitement démontrés par les plans joints aux présentes.

6.2. AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-09 MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 172

Claude Pariseau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement no 2018-09 modifiant l'annexe A du règlement 172 sera présenté pour étude et adoption à une séance ultérieure ayant pour effet de définir la liste des arrêts obligatoires sur le territoire de la municipalité.

2018-08-155

6.3. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ANDRÉ PILON, INGÉNIEUR POUR LA PROLONGATION DES TRAVAUX DE PAVAGE AU CHEMIN TASSÉ

ATTENDU que le coût total prévu pour les travaux de réfection du chemin Tassé est en deçà du montant budgété et que des sommes pourraient être investies pour la bonification du projet ;

ATTENDU que l'ingénieur du projet M. André Pilon a déposé le 22 août 2018 une offre de service visant à prolonger le pavage sur une distance d'environ 80 mètres en proposant plans et devis pour aller en appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux, au coût de 2600 \$;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu d'autoriser la signature de l'offre de service professionnel en Génie civil d'André Pilon, ingénieur au montant de 2 600 \$.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

8. LOISIRS ET CULTURE

La conseillère France Robillard Pariseau mentionne qu'une inauguration de la nouvelle salle de conditionnement physique située au Centre Marcel-Tassé aura lieu vers la fin du mois de septembre 2018.

D'autre part, elle indique également que le CIEL sera ouvert cet automne sur réservation.

9. VARIA

9.1. ÉCOCENTRES MOBILES

Les dates de collecte des écocentres mobiles pour les mois de septembre et octobre ont été modifiées comme suit pour mieux répondre aux besoins des citoyens :

DATES FIGURANT AU CALENDRIER DES COLLECTES	DATÉS RÉVISÉES
Lundi 3 septembre 2018 de 9 h à 12 h	Samedi 1 ^{er} septembre 2018 de 9 h à 12 h
Lundi 8 septembre 2018 de 9 h à 12 h	Samedi 6 septembre 2018 de 9 h à 12 h

10. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Procès-verbal RIDR du 16 mai 2018
- Procès-verbal séance extraordinaire RIDR du 18 juin 2018
- Lettre du ministère des Transports, Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration : confirmation de subvention
- Résultats des analyses d'eau à la plage du 14 et du 21 août 2018

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-08-156

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 11 h 27, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu de lever l'assemblée l'ordre du jour étant épuisé.